

2016-025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 02 juin 2016

Nombre de Membres

Afférents En Qui ont
au Conseil exercice pris part
Municipal à la Déli-
 bération

_23 23 22

Date de la convocation :
27/05/2016
Date d'affichage :
27/05/2016

L'an deux mille seize et le 02 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Aline CASTIGLIONE-SAURY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane , GIMET Robert, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CASTIGLIONE SAURY Aline, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, ERRERA Caroline, CERUTTI André, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe.

Procurations : Marie NORMAND donne procuration à LANTIN Gérard
GHIBAUDO Françoise donne procuration à BANACHE Guy,
GOTTI Christine donne procuration à PONCE Michel,
LAUGIER Gilles donne procuration à AGNEL Paulette,
VLASIC Marianne donne procuration à ARMENGOL Philippe,
CERUTTI Jérémy donne procuration à CERUTTI André

Absents : DUCKIT Serge

Objet : Parc Naturel Régional du Mont Ventoux : Avis de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les échanges et les courriers transmis concernant le Projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux,

Il précise que lors de l'assemblée plénière du 08 avril 2016, le conseil Régional a décidé de relancer une consultation locale. La Région demande donc aux 39 communes ainsi qu'aux 5 intercommunalités concernées par le projet de Parc de bien vouloir délibérer avant le 08 juin 2016 sur leur volonté de poursuivre ou non le projet.

Monsieur le Maire regrette qu'à ce jour il n'y ait pas de projet de Charte ce qui a son avis aurait pu amener un éclairage supplémentaire sur le projet de Parc et surtout sur son fonctionnement, en particulier pour les habitants du périmètre impacté ainsi que pour les utilisateurs de ces espaces qu'ils soient promeneurs ou chasseurs.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de s'exprimer en mettant dans l'urne après passage par l'isoloir le bulletin qu'ils auront choisi, 3 bulletins de vote sont mis à disposition à savoir :

- 1 bulletin blanc
- 1 bulletin POUR la poursuite du projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux
- 1 bulletin CONTRE la poursuite du projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

2016-025

Après vote des membres de l'assemblée, le résultat est le suivant :
22 votants
22 enveloppes trouvées dans l'urne,
8 Voix POUR
12 Voix CONTRE
2 bulletins blancs

La commune de Velleron se prononce donc majoritairement contre la poursuite du projet du parc naturel régional du Mont Ventoux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acté rendu exécutoire
Après le dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

Le Maire,

